



Le TriviCourtois

n°31 Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Juillet 2025

LE MOT DES ÉLUS

L'été est enfin arrivé et c'est une période très attendue pour beaucoup. C'est le moment où les journées sont les plus longues, où le soleil brille intensément, et où la nature est en pleine floraison. C'est aussi une saison idéale pour profiter des vacances, des activités en plein air, des plages, des festivals et des moments de détente en famille ou entre amis. Il est vrai que dans un contexte où les actualités peuvent parfois sembler moroses, il est précieux de cultiver un esprit de solidarité et de convivialité au sein de notre commune. Faire en sorte que le « bien vivre ensemble » soit une réalité concrète, demandant l'engagement de chacun. Une pensée sincère pour nos anciens qui peuvent souffrir des fortes chaleurs. Il est très important de veiller à leur bien-être en leur rappelant de bien s'hydrater et en restant à leur écoute pour s'assurer qu'ils ne souffrent pas de la chaleur. Prenons soin d'eux, car leur confort et leur santé méritent toute notre attention. Pour finir, les travaux de réfection du clocher ont enfin débuté et nous avons hâte de voir le résultat final, mais encore un peu de patience ! Les élus de Saint-Trivier-de-Courtes vous souhaitent un bel été.

LE MOT DU MAIRE

Trivicourtoises, Trivicourtois,



Je ne vais pas faillir à la tradition de vous adresser un petit mot à la veille des vacances estivales. Les épisodes de forte chaleur, nous permettent de constater que l'été s'est installé. Restons prudents face à ces périodes de canicule et n'oublions pas de nous inquiéter de la santé des personnes fragiles.

Lorsque ce numéro du TriviCourtois paraîtra, certains d'entre vous seront déjà en vacances. Des vacances que je vous souhaite à tous belles et ensoleillées. Cette parenthèse estivale permet d'oublier pendant un temps les soucis et de profiter pleinement des moments présents avec nos familles. Les activités communales vont se mettre petit à petit au ralenti mais nous serons toujours présents pour répondre aux demandes et assurer le fonctionnement de notre collectivité. Nos associations vont se démener pour nous distraire tout au long de l'été et comme tous les ans, la vogue de Saint-Trivier va animer la commune pendant trois jours avec, en « point d'orgue », le feu d'artifice. Vous avez pu vous en rendre compte, après cinq années de mise en sécurité, de diagnostics, d'appels d'offres, etc, les travaux de Notre

Dame de Consolation ont enfin commencé. Les échafaudages imposants se remarquent de loin. L'entreprise chargée de la réfection des pavés dans la Grande Rue, la rue des Carrons et devant l'église est intervenue ce mois de juillet. Cela a perturbé quelque peu la circulation mais ces travaux étaient utiles pour la sécurité de tous. Merci pour votre compréhension.

Nous sommes tous des citoyens acteurs de notre commune

à différents niveaux. Les mauvaises herbes prolifèrent, dans les caniveaux, les espaces publics... Saint-Trivier a signé une convention, voilà déjà plusieurs années, une charte de désherbage Zéro Phyto. Comme beaucoup d'autres communes, cette charte nous oblige de désherber au naturel. « Ayez ce geste citoyen de couper, d'arracher les mauvaises herbes, ne serait-ce que devant chez vous, je sais que beaucoup de TriviCourtois le font déjà et je les remercie. » Nos agents font le maximum afin d'éradiquer ces herbes, alors soyez indulgents si vous remarquez des endroits qui ne sont pas encore nettoyés.

L'été, c'est la période barbecue, des soirées entre amis, des moments conviviaux, mais n'oubliez pas, nous vivons en société et nous devons respecter certaines règles, notamment concernant les bruits diurnes et nocturnes. En soirée, les sons portent loin et il y a des limites à ne pas dépasser concernant les décibels. Il serait dommage que votre soirée soit gâchée par la visite des gendarmes.

Je vous souhaite un très bel été.

Yves BERNARD



TRAVAUX DE LA VOIRIE

L'entreprise Bresse Terrassement est intervenue sur le chemin du Pruzet, situé au nord de la commune. Avec le temps, une butte de terre s'était formée en son centre, rendant la circulation difficile et potentiellement dangereuse. Cette accumulation a été nivelée, la surface compactée à l'aide d'un cylindre, puis une couche de concassé 0/31,5 a été appliquée sur environ 100 mètres. Le coût de ces travaux est de 2 810,40 €.

L'état général de la voirie communale est satisfaisant, grâce à un entretien régulier effectué chaque année : rebouchage des nids-de-poule, reprofilage des voies nécessitant une remise à niveau, etc. Cependant, certaines routes demandent des interventions plus lourdes, difficilement réalisables en une seule fois, car la voirie reste un poste budgétaire important. Cette année, les travaux se concentreront principalement sur la route du Molardoury, dont une portion est particulièrement dégradée. Nous avons attendu l'intervention du Syndicat d'Eau potable, chargé de renforcer le réseau dans ce secteur, avant de planifier

les opérations. La réfection est prévue pour le mois de septembre.

Par ailleurs, une opération de « pointe à temps » sera réalisée sur d'autres axes : cette technique consiste à appliquer une émulsion de bitume suivie de gravillons afin de restaurer l'étanchéité de la chaussée et prévenir l'apparition de nouvelles dégradations.



RÉSEAU D'EAU POTABLE

Des travaux sur le réseau d'eau potable ont été faits route du Molardoury. Il s'agissait pour le Syndicat Saône Veyle – Basse Reyssouze de renforcer la canalisation et en même temps de la faire passer sur le domaine public.

Presque la totalité de ce réseau passait en terrain privé, ce qui compliquait les interventions lorsque qu'il y avait des fuites. La première partie de ce réseau avait déjà été reprise en 2024. C'est l'entreprise SADE qui a exécuté ce chantier. Le coût des travaux est entièrement à la charge du Syndicat.

LES PAVÉS

Les pavés de la Grande Rue, de la rue des Carrons et de la route de Bourg avaient besoin d'être remis à niveau. Certains s'étaient descellés, d'autres s'étaient enfoncés et ces déformations rendaient les voies dangereuses, surtout pour les piétons. Quelques personnes ont d'ailleurs trébuché, sans gravité heureusement, en faisant leur marché le dimanche matin. Ces pavés ne sont pas conçus pour supporter le passage des véhicules lourds. Pourtant, malgré les restrictions en place, certains n'hésitent pas à traverser le village. Ces règles s'appliquent également aux riverains. Rappelons que notre commune est entourée d'une déviation pensée justement pour faciliter le contournement du centre-bourg. Les travaux de réfection avaient déjà été réalisés, il y a quelques années. C'est l'entreprise ATRIUM qui a assuré la réalisation, pour un montant de 16 628,40 € TTC.



MARQUAGE SUR LA VOIRIE

Comme chaque année, des travaux de marquage au sol ont été réalisés sur la voirie. Outre les passages piétons, les lignes de stop et les signaux de position, un marquage spécifique a été ajouté sur le trottoir près de l'ancienne pharmacie pour rappeler que la circulation y est exclusivement réservée aux piétons. Cette signalisation vise à sensibiliser les automobilistes à l'interdiction de stationner à cet endroit. En effet, les véhicules garés sur les trottoirs entravent la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Des marquages similaires ont également été apposés rue des Carrons, devant l'ancien restaurant, où le stationnement est strictement prohibé sur le trottoir. Nous espérons que ces aménagements seront respectés par tous. Pour rappel, le stationnement sur un trottoir est considéré comme très gênant et il est passible d'une contravention de 4^e classe avec une amende forfaitaire de 135 €.

Nous avons également créé un passage piétons en face de la sortie du collège, place du Collège, pour que les élèves puissent rejoindre les véhicules qui les attendent mais aussi pour inviter les automobilistes à réduire leur vitesse.



COLUMBARIUM

Après avoir acheté deux colonnes cinéraires, il y a un peu plus de quatre ans, nous avons été obligés de faire un achat de deux colonnes supplémentaires car de plus en plus de personnes se font incinérer.

C'est l'entreprise ECA Columbariums qui a effectué les travaux pour un coût de 10 032 €. Nous en avons profité pour réaménager l'espace dispersion où se trouve le puits de dépôt des cendres. Le puits a été posé par l'entreprise et nos agents techniques ont agencé l'espace avec des gravillons blancs et de l'ardoise.

Il était devenu très difficile de tenir le cimetière désherbé suite à l'interdiction d'utiliser des produits phyto-sanitaires. Après plusieurs essais d'enherbage, infructueux, nous avons fait intervenir un prestataire extérieur, la société PHYTRA. Avec un coût annuel de 4 410 €, le cimetière a retrouvé une propreté que nous envient beaucoup de communes. Il sera nécessaire de répéter l'opération chaque année.

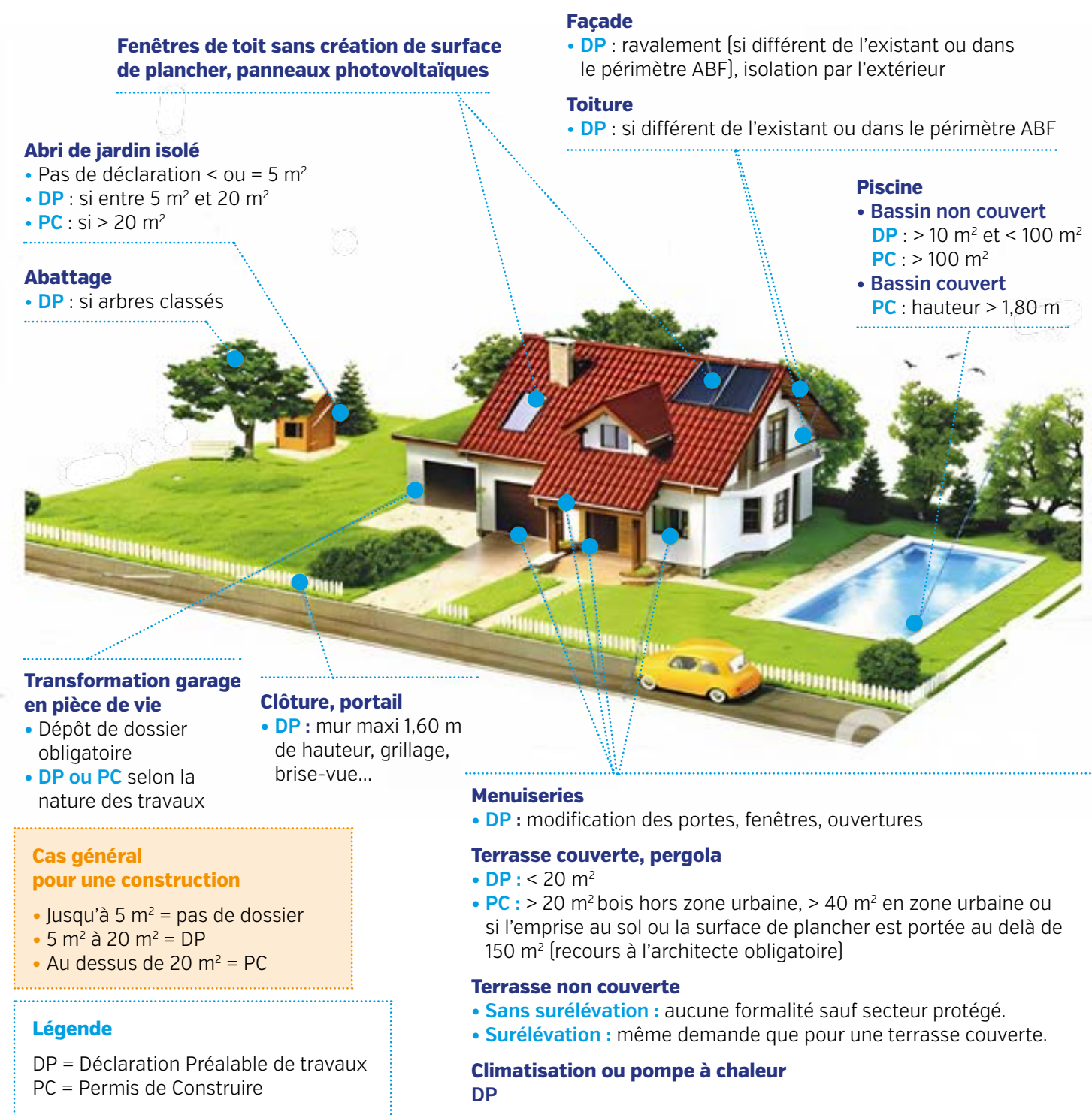
De l'avis général, ce nettoyage était nécessaire par décence envers la mémoire de nos chers disparus.

RÈGLES D'URBANISME

Faire des travaux sans autorisation, veut dire que vous ne pourrez pas avoir le certificat de non opposition délivré par la mairie ou le service instructeur, certificat réclamé par le notaire et qui peut empêcher la vente de votre bien si tel devait être le cas.

Il nous paraît important de vous rappeler certaines règles d'urbanisme. Respecter ces règles peut vous éviter d'avoir une Déclaration Préalable [DP] ou un permis de construire [PC] retoqué et ainsi éviter un délai d'obtention prolongé par le service d'Autorisation du Droit du Sol [ADS]. Voici des conseils utiles afin de bien préparer votre projet.

En cas de doutes, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la commission Urbanisme, en mairie, au 04 74 30 70 32.



AGENTS TECHNIQUES

DÉPART EN RETRAITE DENIS GUYON

Le maire et ses conseillers ont organisé une petite fête pour le départ en retraite de Denis GUYON, agent technique communal en poste à la commune de Saint-Trivier depuis 2008.



Avant d'être employé dans notre commune, Denis Guyon a exercé ses compétences à Vescours et Saint-Nizier-le-Bouchoux, où il a occupé différents postes. Le maire l'a remercié pour son dévouement à la commune et son amour du travail bien fait et lui a souhaité une bonne et belle retraite, bien méritée. Denis va pouvoir profiter de nouvelles aventures avec son

épouse Sonia et ses enfants. Bénévole dans l'âme, nous allons sûrement le voir dans les différentes associations qui animent le village. Pour clore cette sympathique cérémonie, Denis s'est vu remettre différents cadeaux offerts par les élus, la mairie et ses collègues de travail. Son épouse Sonia a reçu un très beau bouquet.

DEUX NOUVEAUX AGENTS TECHNIQUES

Depuis le 22 avril, Romain Carry, 37 ans, a rejoint les services techniques de la commune en tant qu'agent technique polyvalent, en remplacement de Denis Guyon, parti à la retraite. Résidant à Courtes, Romain vit en couple et est père de deux enfants. Il occupait auparavant un poste à la Coopérative Bresse Mâconnaise, où il a travaillé pendant 11 ans.

Le 2 juin, Cyril Giraud, 51 ans, est venu compléter l'équipe, suite au départ de Sébastien Grégaud pour la commune de Saint-Julien-sur-Reyssouze. Cyril habite à Vernoux, est marié et père de quatre enfants. Il était précédemment en poste à la CUMA de Saint-Trivier, où il a exercé durant quatre années. Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans leurs nouvelles fonctions.



De gauche à droite : Romain Carry et Cyril Giraud



FOCUS SUR...



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le précédent numéro du TriviCourtois, la mise en place d'un conseil municipal des enfants n'a pas pu aboutir, faute de candidatures suffisantes.

Malgré nos sollicitations dans les cinq classes concernées, seuls quatre élèves se sont manifestés comme intéressés. Ce projet, pourtant porteur de sens, aurait pu susciter des vocations citoyennes dès le plus jeune âge.

TOUT ÉTAIT PRÊT

Les cartes d'électeurs avaient été imprimées, les urnes installées pour l'élection...

Nous regrettons sincèrement que les enfants volontaires n'aient pas pu aller au bout de leur engagement. La mairie se voit donc contrainte de reporter cette initiative à une date ultérieure.

LA BOÎTE À LIRE

Notre village a récemment accueilli un nouveau lieu de rencontre et de partage pour les amoureux de la lecture.

Porté par les passionnés de La Grange aux Parapluies, ce projet a pour ambition de promouvoir la lecture et de renforcer les liens sociaux au sein de notre commune.

Fruit d'un travail collectif et soutenu par la municipalité, l'installation de cette boîte à lire a été rendue possible grâce à l'accord du SIVOS, qui a autorisé sa mise en place à l'entrée de l'école maternelle.

Le principe est simple : chacun peut y déposer un livre déjà lu ou en emporter un nouveau. Ce dispositif



repose sur l'échange, le respect et la participation de tous.

Au-delà du partage, cette boîte favorise la circulation des ouvrages, permet de découvrir de nouveaux auteurs, tisse du lien entre lecteurs et donne une seconde vie à vos livres.

N'hésitez pas à venir la découvrir... et à faire partie de cette belle aventure littéraire !

AUGUSTE

Auguste est né dans la classe de maîtresse PEGGY, maternelle grands. Il est si beau qu'il a participé à « Art Cité » de Bourg-en-Bresse, puis il est revenu dans son village natal. Il a trouvé refuge dans le hall de la mairie. Ayant fini sa lecture, il était naturel de rejoindre la Bibliothèque Municipale, où il aura le choix pour continuer à lire au frais pendant tout l'été.

Venez lui rendre visite :

> les mardis de 9 h à 11 h

> les jeudis de 15 h 30 à 17 h 30

ATTENTION !

La bibliothèque sera fermée du 9 au 25 août



ZOOM

SAPEURS POMPIERS

Devenir sapeur-pompier dans votre village de Saint-Trivier-de-Courtes : rejoignez les rangs des héros du quotidien

Les sapeurs-pompiers sont des professionnels du secours et de la sécurité qui œuvrent pour protéger les personnes et les biens en cas d'urgence. Devenir sapeur-pompier, c'est choisir une carrière exigeante, mais également très gratifiante.

POURQUOI DEVENIR SAPEUR-POMPIER ?

- Pour servir la communauté et protéger les personnes et les biens
- Pour développer des compétences nouvelles et travailler dans un environnement stimulant
- Pour faire partie d'une équipe solidaire et dynamique
- Pour avoir l'opportunité de travailler dans différents domaines, tels que la lutte contre les incendies, les secours d'urgence, la prévention et la sensibilisation

LES QUALITÉS REQUISES

- Une bonne condition physique
- Une grande motivation et un esprit d'équipe
- Une capacité à travailler sous pression et à prendre des décisions rapides

- Un engagement à suivre les formations et les entraînements nécessaires
- Des tests physiques et médicaux
- Une formation initiale et un stage d'intégration

REJOIGNEZ LES RANGS DES SAPEURS-POMPIERS !

Si vous êtes motivé, courageux et désireux de servir votre communauté, rejoignez les rangs des sapeurs-pompiers ! C'est une carrière exigeante, mais également très gratifiante. N'hésitez pas à contacter votre centre de secours local pour obtenir plus d'informations sur le processus de recrutement et les qualités requises.



INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de recrutement : Centre de secours de Saint-Trivier-de-Courtes
Contact : Mr Hutin 06 32 40 52 41

DES ARBRES FRAGILISÉS RETIRÉS POUR ÉVITER TOUT ACCIDENT

Route de Pont de Vaux, à hauteur des courts de tennis, deux tilleuls présentaient un danger réel : leur état de fragilité laissait craindre un déracinement en cas de vents violents.

Bien que situés le long d'une route départementale – et donc relevant de la responsabilité du Département – ces arbres se trouvaient en agglomération. C'est pourquoi, par mesure de sécurité, le maire a pris l'initiative de faire procéder à leur abattage, avec l'accord du Conseil Départemental.

La commune a dû assumer les frais de cette intervention, bien que les arbres ne lui appartiennent pas.

Pour rappel, l'Office National des Forêts avait été missionné par le Département en début d'année 2024 pour évaluer l'état sanitaire des arbres. Un rapport avait été transmis, signalant la dangerosité de certains

sujets, mais aucune suite n'avait été donnée, et la commune n'en avait pas été informée.

L'abattage a été réalisé par l'entreprise RYON, pour un montant de 356 €.



FÊTE PATRONALE ST-TRIVIER-DE-COURTES Juillet 2025



Samedi 26	20H30 Concert gratuit organisé par le Comité des Fêtes Sous la carronnière avec FRENCH KISS « Les meilleurs titres du Rock Français »
Dimanche 27	13H30 – 19H00 Concours de pétanque amical de 13h30 à 19h avec Le Comité des Fêtes au stade municipal Inscriptions sur place à partir de 13h30 A partir de 19H00 Soirée repas bréchets du club de foot au Petit Tour
Lundi 28	20H30 Concert de l'Harmonie au théâtre de verdure 21H30 Retraite aux flambeaux et grand feu d'artifice Buvette de l'amicale des pompiers toute la soirée

Attractions foraines du samedi au lundi



Tous vos textiles ont droit à une seconde vie ! Même ceux usés ou troués !



Le bon geste en 3 étapes :

- 1. Triez vos textiles, linges, chaussures, sacs et ceintures**
 vêtements
 linges
 chaussures
 sacs et ceintures
- 2. Préparez vos textiles pour leur seconde vie**
 Vos vêtements et votre linge de maison propres dans un sac fermé
 Vêtements usés ou troués mais propres
 Vos chaussures propres dans un sac fermé
 Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés
- 3. Déposez vos textiles dans une borne de collecte**
Retrouvez les points de collecte sur refashion.fr/citoyen (onglet « je dépose »)


POUR NOUS SUIVRE

www.saint-trivier-de-courtes.fr

